

Editorial p2

Budget p3

Rosières p5

LE SUPPLÉMENT Sorties

LA MOTHE **S** SAINT-HÉRAY (79)
Sorties 2016

de mai à décembre



ÉDITORIAL



Dans sa réunion du 14 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget 2016. **Un gros travail de la commission finances, en concertation avec les services de la mairie et de longs échanges en séance de conseil municipal** ont permis l'élaboration du budget qui vous est présenté.

Dans une période où chacun sait que les ressources sont à la baisse, il n'est pas facile d'élaborer un budget communal. L'opération est d'autant moins aisée cette année que depuis le 1^{er} janvier, la compétence scolaire a été transférée à la communauté de communes du Mellois.

Ce paramètre a été pris en compte dans les prévisions, ce qui induit une diminution de nos charges. Cependant, la communauté de communes a été conduite à augmenter ses taux de fiscalité.

Nous aurions souhaité que le transfert de cette compétence soit indolore dès la 1^{ère} année pour les administrés. Il est apparu que ce choix n'était pas réalisable en une seule fois, sauf à ne faire aucun investissement. Ce n'est pas notre philosophie. **Nous devons au contraire avoir des projets si nous voulons attirer de nouvelles familles. Les élus ont donc voté une baisse de 32,58 % du taux des taxes communales.**

Ainsi, la taxe d'habitation passe de 19,46 % à 13,12 %.

La taxe foncier bâti passe de 23,82 % à 16,06 %.

La taxe foncier non bâti passe de 63,28 % à 42,66 %.

La taxe foncière des entreprises passe de 16,96 % à 11,43 %.

En cette année 2016, le budget qui vous est présenté est un budget que l'on peut qualifier de «prudent».

Il va permettre la mise en route de quelques projets sur lesquels l'équipe s'était engagée.

Ce budget est également celui d'une année charnière dans l'attente de la mise en place au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle communauté de communes qui rassemblera les 4 communautés de communes du pays Mellois.

Fidèles à nos engagements, nous avons commencé nos rencontres de quartiers. Moments privilégiés, ils permettent de rendre compte du travail effectué depuis 2014, d'échanger avec vous sur les projets, l'avenir de la commune et de répondre à vos questions.

Au moment où vous lirez ces lignes, la vie associative battra son plein avec l'ensemble des manifestations qui sont programmées. **Cette année sera encore riche en animations.** C'est pourquoi la commission communication a souhaité mettre en place un programme des manifestations «Sorties 2016» que vous trouverez joint à ce bulletin.

Je tiens à saluer l'ensemble des responsables associatifs pour leur engagement à animer notre cité, mais aussi pour leur prise de conscience lors des demandes de subvention qui sont restées raisonnables !

Avec l'arrivée des beaux jours et la période estivale, **je ne peux m'empêcher de rappeler quelques règles du bien vivre ensemble :**

- respecter les horaires pour passer votre tondeuse,
- ramasser les déjections de votre chien...,
- ne pas faire de brûlot.

Bref, faire preuve de civisme !

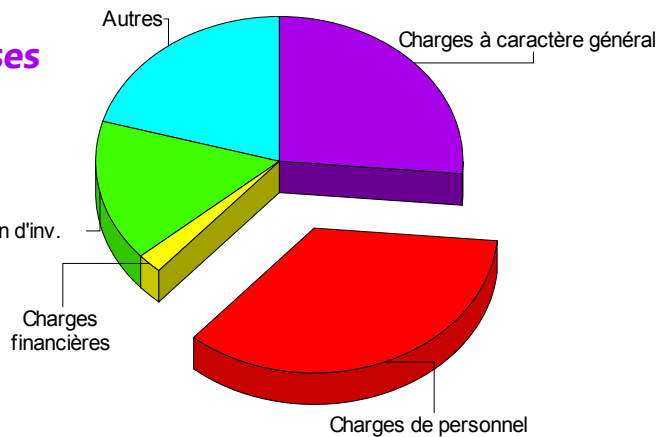
Je vous souhaite un bon et bel été.

Bien cordialement.

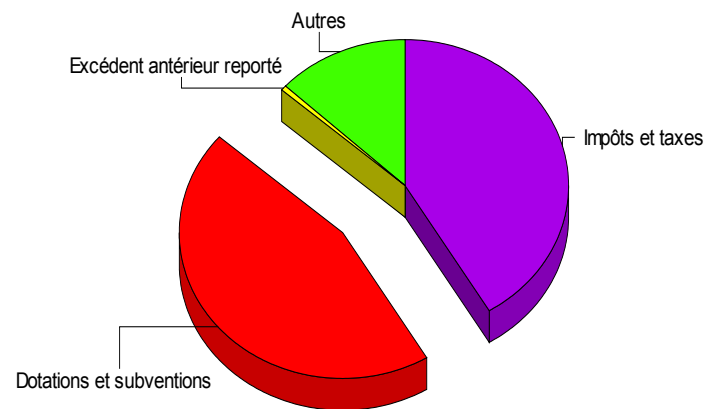
Le Maire,
Alain Delage

Fonctionnement

Dépenses



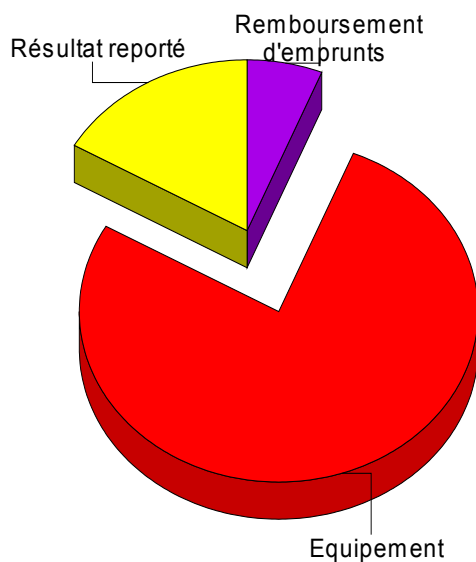
Recettes



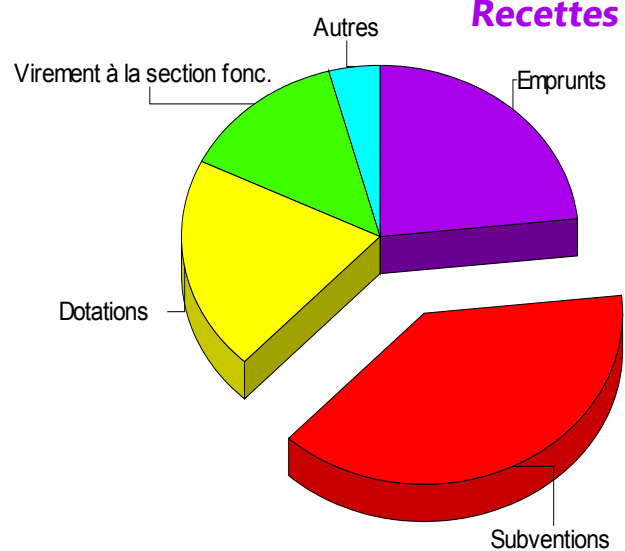
Dépenses (€)			Recettes (€)		
Charges à caractère général	387 540,00	26,30 %	Impôts et taxes	610 407,00	41,40 %
Charges de personnel	517 600,00	35,10 %	Dotations et subventions	663 402,00	45,00 %
Charges financières	35 267,00	2,40 %	Excédent antérieur reporté	9 512,40	0,60 %
Virement à la section d'investissement	231 000,00	15,70 %	Autres	192 478,60	13,00 %
Autres	304 393,00	20,60 %			
Total	1 475 800,00	100,00 %	Total	1 475 800,00	100,00 %

Investissement

Dépenses



Recettes



Dépenses (€)			Recettes (€)		
Résultat reporté	279 659,80	16,50 %	Emprunts	395 000,00	23,40 %
Remboursement d'emprunts	105 600,00	6,20 %	Subventions	652 281,00	38,60 %
Equipements	1 304 981,00	77,20 %	Dotations	343 273,30	20,30 %
. maison de santé			Virement de la section fonctionnement	231 000,00	13,70 %
. voirie			Autres	68 686,50	4,10 %
. effacement réseaux					
. véhicule					
. divers bâtiments					
. étude centre-bourg					
Total	1 690 240,80	100,00 %	Total	1 690 240,80	100,00 %

Brèves

Réunions de quartier

Organisées par la municipalité à la maison des associations (foyer rural) à 20h30, les réunions sont fixées le :

- . 15 juin pour les habitants domiciliés de la rue Foch à la rue du grand four,
- . 13 septembre pour les habitants domiciliés de la rue du grand four à la rue de la Libération,

- . 4 octobre pour les habitants de la villedieu de Comblé, des moirnardières, de cachepoil et route de Pamproux.

Un courrier vous sera adressé.

Eclairage public

Pour des raisons économiques et environnementales, la commune a décidé d'éteindre l'éclairage public nocturne de 23h à 6h à compter du 1^{er} juillet.

Transports scolaires de vos enfants

Pour la rentrée prochaine, retrouvez toutes les informations utiles (inscription et renouvellement) en contactant la mairie.

Envie de jouer au tennis ?

Pour obtenir les clés du terrain situé à proximité du complexe sportif, contactez le 05 49 05 01 53 (sauf le lundi).

Covoiturage citoyen

Des habitants non motorisés ou qui ne peuvent pas prendre de transports en commun peuvent se sentir démunis dès lors qu'il s'agit de se déplacer. Ainsi, la municipalité propose de mettre à disposition un panneau d'affichage (sous le porche de la mairie) pour les habitants se rendant à Niort, Poitiers, Saint-Maixent l'Ecole, Melle... et disposant de places dans leur véhicule. Les offres pourront y être affichées. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec l'annonceur. Il s'agit d'entraide et non de service rémunéré sauf accord entre les parties.

Bibliothèque municipale

En raison de la période estivale, à compter du 2 juillet, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants : mardi et mercredi de 15h à 17h30, jeudi et samedi de 10h à 12h. Fermeture du 7 au 21 août.

Outulavu ?



Travaux pour la création d'un parking au foyer rural



Elagage de printemps allée de l'Orangerie



Incivilités à l'aire de service, rue du pont l'abbé

Côté travaux

Samedi 13 février 2016, journée de grand vent sur La Mothe Saint-Héray. Les employés municipaux sont intervenus pour un arbre déraciné rue Foch.

Par temps plus calme, les tâches suivantes ont été réalisées :

- . les marronniers de l'allée de l'Orangerie ont eu droit à un élagage de printemps,

- . arrachage des arbres et replantation rue Foch,

- . le tracteur FENDT de 1974, a subi une cure de rajeunissement,

- . la charpente du temple qui montrait des signes de faiblesse, a été renforcée,

- . des bornes contre les déjections canines ont été installées au pigeonnier, au parc municipal et à l'aire de service.

D'autres actions ont complété le planning d'interventions mené avec le syndicat ACEMPSSBBV :

- . création d'un parking au foyer rural,
- . création d'un emplacement poubelles rue des petites boucheries et cité du champ de la bataille.

Avec les beaux jours qui arrivent, les jardiniers ont commencé les plantations sous la serre, le débroussaillage, les tailles et les tontes.

Des incivilités sont malheureusement toujours à relever :

- . la borne camping-car à l'aire de service, changée début mars 2016, a été vandalisée. Rappelons qu'il n'y a pas d'argent à l'intérieur !

C'est donc un acte gratuit.

- . dans la nuit du 17 au 18 avril, des voleurs ont dérobé 35 sacs de ciment sur le chantier du foyer rural. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

La voix du GARDE CHAMPÊTRE Laurent Taudière



- **Brûlots : Que dit la loi ?** Est interdit (en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type datant de 1978) le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les ménages, les collectivités et les entreprises du paysage (tonte de pelouses, résidus de taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage...)

Cependant, chaque département dispose de son Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et chaque Préfet peut ainsi déroger à la réglementation nationale. En Deux-Sèvres : "Arrêté portant réglementation relative aux brûlages, à la prévention des incendies et à la protection de l'air" du 29 juin 2010. Les brûlots peuvent avoir lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 mai de l'année suivante, sous réserve de respecter les distances imposées (200 m d'une zone boisée, 50 m de toute construction) ainsi que d'autres conditions. Une déclaration de la mise à feu doit être faite en mairie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit être averti par le bénéficiaire de l'opération, le jour même du brûlage.

- **Bruits de voisinage** : Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est un élément perturbateur de la vie publique. Sont répertoriés dans les bruits d'activités, les bruits générés par les activités du secteur tertiaire, les ateliers artisanaux, les manifestations culturelles et de loisirs, les compétitions sportives pédestres, à vélo, à voile, les petits commerces et ateliers artisanaux ou industriels non classés, les sports et loisirs de plein air, les tondeuses.

Des informations sur le bruit sont également disponibles au Centre d'information et de documentation sur le bruit (tél. : 01 47 64 64 ou www.bruit.fr).



Bicentenaire et Rosières 2016



Tous les ingrédients réunis pour une fête exceptionnelle !

Gwendoline Senelier, jeune employée de 23 ans, deviendra le 3 septembre prochain notre 375^{ème} Rosière. Originnaire de La Mothe Saint-Héray, elle marche ainsi dans les pas de ses parents, Véronique et Jean-Philippe Senelier, Rosière et Rosier 1991, qui travaillent et résident toujours sur notre commune.

Le samedi 3 septembre, Gwendoline célébrera donc son union avec Gaël Bonneau, web-designer de 23 ans également et originaire de Lezay. Pour Gwendoline, se marier Rosière, c'était une évidence, un rêve de petite fille nous a-t-elle avoué. Et pour convaincre Gaël, qu'elle a rencontré au lycée en 2008, elle l'a tout simplement invité à venir assister à la fête en 2010. Il nous a affirmé avoir été immédiatement séduit par ce mariage hors du commun. Depuis le projet a peu à peu mûri dans leurs têtes à tous les deux, jusqu'à ce que l'été dernier, ils fassent officiellement part de leur candidature à la mairie. Leur joie de vivre et leur motivation incitent les membres du Comité des Fêtes à tout mettre en œuvre pour que les 3 jours de fête soient particulièrement réussis.

Comme à l'accoutumée, les futurs mariés seront présentés à la population dès le vendredi soir, 2 septembre, lors du traditionnel défilé de chars, à l'issue duquel un grand feu d'artifices et un concert rock gratuit se dérouleront à l'Orangerie. Le lendemain, le cortège partira de l'Orangerie également pour traverser le bourg. Le jeune couple, suivi de leurs proches, sera progressivement rejoint par les délégations des Villes Rosières de France réunies à La Mothe Saint-Héray à l'occasion du Bicentenaire du testament de Charles-Benjamin Chameau.

A 15h, le cortège officiel précédé des jeunes Mothais en costumes traditionnels se mettra en place pour se diriger vers la mairie où sera célébré le mariage à 15h30, puis vers l'église à 16h. Les musiciens de l'Harmonie de Lezay ac-



Gwendoline SENELIER et Gaël BONNEAU

compagneront le cortège de la Marche des Rosières et le Chœur de Chambrille se produira dans l'église à l'occasion de la cérémonie religieuse. Pour clôturer l'après-midi, les jeunes mariés se présenteront au balcon de la Maison des Rosières. La présidente de l'Association des Villes Rosières de France en profitera pour couronner la Rosière de France 2016, qui aura été désignée par un jury réuni dans la matinée. La journée se terminera par le traditionnel dîner dansant au complexe sportif, en présence des délégations des Villes Rosières de France. Un buffet de gala sera préparé pour l'occasion par «La Rôtisserie». Le bal sera bien sûr ouvert par la Rosière, et animé par Odyssee Live, grand orchestre de variétés françaises et internationales de la région, dont le fondateur est Mothais d'origine. C'est donc avec grand plaisir que nous les accueillerons à nouveau dans la cité. Enfin, après les compétitions sportives du dimanche matin, à partir de 15h, une cavalcade clôturera la fête le dimanche 4 septembre à partir de 15h. Le nombre de chars n'étant pas limité, nous invitons tous ceux qui le souhaitent à apporter leur contribution (animation, défilé, char...) et à prendre contact avec le Comité des Fêtes. La fête revêt donc cette année un caractère tout à fait exceptionnel.

C'est pourquoi le comité de pilotage, constitué pour l'occasion par la municipalité, a choisi des couleurs, que vous retrouverez sur les supports communication et à travers les décorations installées dans les rues et les différents lieux de la manifestation : le blanc, le rose et le vert. Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à fleurir leurs façades à partir de ces couleurs, à fabriquer et installer des guirlandes de roses, certaines pourront vous être distribuées sur demande, et même pourquoi pas à vous vêtir, vous et les enfants, aux couleurs de la fête !



Véronique et Jean-Philippe SENELIER,
rosière et rosier en 1991



Les musiciens de l'Harmonie de Lezay



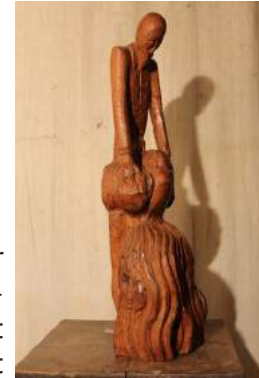
Défilé des chars en 2015

Les Nouvelles Métamorphoses ont 15 ans !

Des pionniers à la maturité, que de chemin parcouru : de la petite équipe d'artistes niortais cherchant un lieu d'exposition au festival actuel réunissant 57 artistes dans le IN et 23 dans le OFF ! Pourtant l'esprit reste, les premiers, les anciens sont toujours présents dans le collectif qui fait le choix des œuvres présentées. L'homme est toujours au centre des thèmes retenus, que ce soit à travers son corps ou ses pensées, cette année «Entre ciel et terre». Ainsi pour remercier les bénévoles, les commerçants pour leur appui, les habitants pour l'accueil des artistes et la mairie pour son soutien moral et financier..., "Les Nouvelles Métamorphoses" iront vers eux, devant le Temple, dans l'Eglise, en façade de la mairie, au Moulin l'Abbé, chez les commerçants, le long des sentiers secrets des bords de Sèvre... Fêter le 15^{ème} anniversaire, c'est garder le rôle d'écrin à l'Orangerie, mais toute La Mothe Saint-Héray vivra à l'heure des Nouvelles Métamorphoses pendant 3 semaines du 25 juin au 17 juillet.



«Soudain les cris de la terre, la couleur du ciel» fragment par Gratienne Salmon



Sculpture
François-Albert MOSSAZ

Les Journées européennes du patrimoine sur le thème «Patrimoine et citoyenneté»

C'est l'occasion de rappeler l'engagement de citoyens et d'élus mothais pour sauver notre patrimoine. En 1913, l'Orangerie est en ruine ; l'Association Régionaliste Poitevine présidée par le Dr Corneille fait une demande de classement à l'Inventaire des Monuments Historiques qui n'aboutira qu'en 1925 laissant partir de nombreuses sculptures. Pour les pavillons, il faudra attendre 1927. Ces journées sont l'occasion de présenter l'historique du sauvetage de l'Orangerie. En 1991, ce sont des Mothais retraités qui remettent en état de fonctionnement, le moulin de Madeleine Gelin. En effet, André Billerot refait la roue à aubes tandis que Guy Faucher et Roger Baillargé, avec toute une équipe de bénévoles, restaurent la machinerie classée aujourd'hui à l'Inventaire des Monuments Historiques ; une exposition mettra leur travail en valeur au Syndicat d'Initiative. Autre action citoyenne : que ce soit pour les Rendez-vous aux jardins ou les Journées du patrimoine, Henriette et Bernard Desré, Jean-Pierre Boucher ouvrent leur propriété au public pour faire découvrir les défenses avancées du château.



Mothais, à vos notes ! Deux concerts vous attendent ! Le temple, riche en histoire, sera à l'honneur le 16 septembre à 20h et le 17 septembre à 18h avec un concert «Facteurs chevaux», duo folk. Antoine Bataille, pianiste vous accueillera en musique dans le moulin au son des machines avant de commencer son concert «sous le balai» (préau). Participation libre. Ces deux concerts sont proposés en collaboration avec Marcel Kanche, musicien compositeur, nouvel habitant qui souhaite animer en musique le patrimoine mothais et ses lieux insolites.

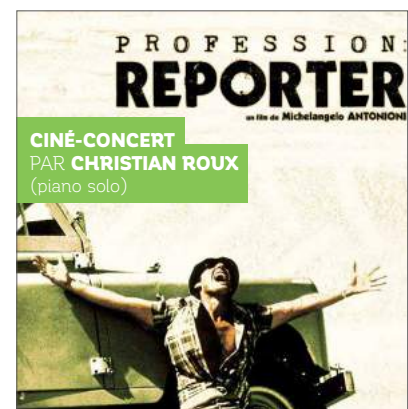
Exposition hommage : dans la galerie haute de l'Orangerie du 10 au 18 septembre, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30. Cette exposition rassemblera les oeuvres de François-Albert Mossaz, sculpteur sur bois en taille directe et de sa fille, Claudine Mossaz, artiste licière et feutrière.

D'ici là, n'oubliez pas les **Rendez-vous aux jardins** les 4 et 5 juin. A 10h et à 14h, départ à l'Orangerie, déambulation en musique avec Jean-Luc Algourdin, son atelier musical et ses créations sonores à l'arboretum ; atelier de jardinage participatif avec les enfants sous la houlette de Solange Trochon et de Martial Minot. Dimanche à 15h au cours de la balade, se déroulera une lecture de Sylviane Simonet «L'homme qui plantait des arbres» en partenariat avec Scènes Nomades, La Saison.

Info de dernière minute à la bibliothèque

TERRE DE LECTURE(S)

Cycle d'événements proposé par la
Bibliothèque départementale des Deux-Sèvres



➤ le 3 juin à 18h15

à la bibliothèque
de La Mothe Saint-Héray
(salle Madeleine Gelin)





Les associations ont leur mot à dire !

Ca bouge à l'AIPM !

Simone Donnefort-Gendreau (par ailleurs présidente départementale de la Croix Rouge) qui présidait aux destinées de l'AIPM - Association d'Insertion du Pays Mellois - depuis 10 ans a souhaité passer la main. C'est pourquoi, le conseil d'administration s'est réuni le 3 décembre pour élire un nouveau bureau. La présidence est désormais assurée par Jeannie Le Saux qui n'a pas manqué de commencer par remercier Simone Donnefort de tout ce qu'elle a apporté à la structure et des efforts qu'elle a déployés pour la faire progresser. La nouvelle présidente souhaite dynamiser encore plus cette structure qui est présente sur l'ensemble du Pays Mellois, depuis plus de 25 ans, à l'initiative des élus du territoire. Elle entend notamment construire un projet associatif ambitieux en termes d'emplois et d'insertion de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi.

Le nouveau bureau : Jeannie Le Saux présidente, Annie Douriez vice-présidente, Jocelyne Bernardin secrétaire, Marie-Jo Rivaud secrétaire adjointe, Herbert Hudson trésorier, Yvan-Pierre Royer trésorier adjoint.

L'AIPM, une association aux missions sociales et aux valeurs humaines

L'AIPM a été créée pour que recherche de personnel - ponctuelle ou durable - et compétences disponibles se rencontrent. Les salariés permanents de l'AIPM, professionnels et experts en matière de recrutement et de suivi, dénichent les pépites de compétences qui ne demandent qu'à être mises en valeur chez les personnes qui recherchent un em-

ploi et les accompagnent tout au long de leur parcours. Redonner confiance, faire éclore le meilleur de chacun, sans perdre de vue la qualité de la prestation fournie au client et sa satisfaction, tels sont les objectifs et les missions de l'AIPM.

Vous voulez alléger votre quotidien ?

L'AIPM intervient dans votre commune ! Ménage, repassage, jardinage, entretien extérieur, travaux de bricolage,... La liste des services que l'AIPM peut vous rendre est longue. Le tarif horaire est attractif (à partir de 17,60€ soit 8,80€ après déduction fiscale) et le CESU préfinancé est accepté. Chaque année, plus de 400 particuliers font appel à l'AIPM pour 20 000 heures de prestations fournies par 150 personnes.

Beaucoup de raisons de choisir l'AIPM :

- réactivité : l'AIPM vous fournit une personne, le jour même si nécessaire, après avoir évalué que ses compétences sont en adéquation avec votre besoin.
- simplicité : un simple appel téléphonique et l'AIPM s'occupe de tout (recrutement, contrat, paie et facturation) puisque c'est elle l'employeur.
- souplesse et Liberté : le contrat peut suivre en permanence l'évolution de votre demande.

Vous n'avez donc qu'une facture à payer !

L'AIPM propose aussi ses services aux collectivités locales, aux entreprises, aux associations. Un salarié malade, en formation, un surcroît d'activité, l'AIPM répond avec efficacité et rapidité à votre besoin en personnel.

**Nous contacter : 48 bis, rue du tapis vert à Melle
Tél. : 05 49 29 03 70 - Courriel : aipm2@orange.fr**



La confrérie de la fouace et des saveurs du mothais

Un peu d'histoire récente : la confrérie a été créée en 1983 à l'initiative de Marc Frappier, pour promouvoir ce produit typiquement mothais. La confrérie a intronisé depuis sa création, plus de 120 membres, personnalités locales, politiques et tout simplement des amateurs de fouaces. Ceux-ci s'engagent par un serment, à faire connaître la fouace autour d'eux et à toutes occasions. Depuis 2004, il n'y avait pas eu d'intronisations. Quatre nouveaux compagnons ont été intronisés en juillet 2014. Un nouveau bureau a été mis en place en 2015. Des projets d'animations reviennent le jour. Vous êtes amateur de la fouace mothaise ? Vous souhaitez la faire connaître ? Venez nous rejoindre ! Toutes les réunions se déroulent dans la bonne humeur et avec un esprit de convivialité. La fouace est toujours disponible à la pâtisserie Favreau. Daniel au four et Mado au comptoir !

L'Amicale Théâtrale Mothaise

«Nous venons de finir une saison et nous en commençons une autre. Les 12, 13, 18 et 19 mars dernier, notre troupe a joué devant un public fidèle et nombreux. Le 18 mars, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Jean-Yves Chatelain, l'auteur de la pièce adulte qui est venu assister à l'une de nos représentations. Suite à notre assemblée générale le 8 avril, de nouvelles personnes ont désiré

nous rejoindre ce qui nous permet d'avoir plus de choix dans notre recherche de textes. Au niveau des jeunes, les groupes se constituent également. Nous travaillons à la réalisation d'un char pour la fête des Rosières. Nos prochaines représentations auront lieu les 11, 12, 17 et 18 mars 2017. Nous recherchons toujours des bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre équipe !»

Infos : 06 69 99 38 94

Représentation théâtrale en mars 2016



SYNDICAT d'initiative saison 2016



Cette année, le Syndicat d'Initiative sera à nouveau heureux de vous accueillir durant ses 6 mois d'ouverture.

Pour cette saison, les deux salles réservées aux expositions temporaires sont consacrées au Bicentenaire du testament de la maison de Charles-Benjamin Chaumeu.

Horaires d'ouverture :

Du 3/04 au 3/07 :

du lundi au samedi de 14h30 à 17h30

Du 4/07 au 18/09 :

tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Ouverture aux groupes sur demande :
toute l'année (tarif groupes).

Tél. : 05 49 05 19 19
Site : www.moulin-labbe.fr

EXPOSITION

De 1816 à 2016
le legs d'un célibataire aux Rosières de La Mothe St Héray
(374 jeunes mariées dotées par Charles Benjamin Chaumeu en 200 ans)

INAUGURATION
Accès libre

MERCREDI 8 JUIN À 18H

MAISON DE LA HAUTE SEVRE
MOULIN L'ABBE
DE LA MOTHE ST HERAY

Tarif : 4€
Facile réduction : 2 euros
groupes, demandeurs d'emploi
étudiants et handicapés

Pour tout renseignement
05 49 05 19 19
maison-hautesevres@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du 4 avril au 2 juillet et du 19 septembre au 1er octobre
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 14h30-17h30
Du 4 juillet au 18 septembre
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h30-12h30/14h30-18h30
Dimanche : 14h30-18h30

BICENTENAIRE MAISON DES ROSIERES

**L'information au quotidien en ligne
sur www.la-mothe-saint-heray.fr**

Directeur de publication : Alain DELAGE
Rédaction et relecture : commission communication
Conception : service communication
Photos : Philippe BARON, Philippe BLANCHET, Amicale Théâtrale Mothaise,
Comité des Fêtes, service communication de la mairie
Réponse outlavu : sur le site internet le 11 juin
Imprimerie Italic 79 Melle certifiée Imprim'Vert
Imprimé à 1000 exemplaires - Prochaine parution : novembre 2016.